



## Conditions Générales de vente – Référencement dans l'annuaire et la vitrine

### Article 1 - Objet

1.1 - La société Com' and Play exploite la marque « Déco'In » via le site Internet <http://www.deco-in.com>

Les présentes conditions générales de vente concernent la commercialisation des espaces publicitaires par Com' And Play sur le site Internet, auprès d'annonceurs.

1.2 - L'approbation sans restriction des présentes par l'annonceur est considérée comme acquise dès lors que Com' and Play reçoit un bon de commande signé par l'annonceur par quelques moyens que ce soit : fax, courrier postal ou messagerie électronique

### Article 2 - Entrée en vigueur et durée

2.1 - Les présentes conditions générales de vente prennent effet à la date de réception du bon de commande sous réserve que Com' and Play confirme à l'annonceur la disponibilité des emplacements demandés.

2.2 – Le contrat prend effet à la réception du paiement.

### Article 3 – Offres, prix, mode et conditions de règlement

3.1 - L'offre proposée par Com' and Play est celle indiquée sur la page intitulée « Régie Publicitaires Déco'In » accessible sur le site <http://www.deco-in.com>

3.2 - Les tarifs indiqués ne prennent pas en compte les frais annexes que sont la création graphique ou la rédaction de contenu rédactionnel.

3.3 - La facturation des espaces publicitaires proposés sur <http://www.deco-in.com> est effectuée à réception du bon de commande. Les factures sont payables à réception.

3.4 - En cas de retard ou défaut de paiement de toutes sommes dues, Com' and Play se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation sans que cette suspension puisse constituer une cause de responsabilité pour Com' and Play.

3.5 - Com' and Play se réserve le droit de modifier les présentes conditions ainsi que ses tarifs.

3.6 - Com' and Play se réserve également le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou toute augmentation du taux des taxes existantes.

### Article 4 - Responsabilité de l'annonceur

5.1 - L'annonceur reconnaît être l'auteur unique et exclusif des éléments fournis pour la mise en place de la campagne, ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction.

### Article 5 - Refus de diffusion

6.1 - Com' and Play se réserve le droit de refuser toute campagne qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.2 – Dans le cas où un internaute porte à l'attention de Com' and Play que sa commande auprès d'un annonceur n'a pas été honorée, et si dans un délai de 15 jours, l'annonceur ne donne pas suite aux mails envoyés par Com' and Play, Com' and Play se réserve le droit de retirer l'annonceur de l'annuaire, et ses produits de la vitrine, sans toutefois que cela déclenche le remboursement des sommes versées.

### Article 6 - Limitation de responsabilité

7.1 - Tout retard, suspension ou annulation de la diffusion de la campagne du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à Com' and Play et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part de l'annonceur, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de Com' and Play ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur.

7.2 - Sauf stipulation expresse Com' and Play ne garantit pas l'absence d'annonces concurrentes, quelque soit leur nature, leur forme et leur emplacement.

7.3 - De même, la responsabilité de Com' and Play ne saurait être engagée du fait de l'apparition sur le site, postérieurement à la signature de l'ordre d'achat, de nouveaux espaces publicitaires quelque en soit l'emplacement, la nature, la forme et les caractéristiques.

### Article 7 – Attribution de juridiction

9.1 - Les présentes conditions générales de vente sont régies par les lois françaises. Toute commande comporte de plein droit, pour les annonceurs, attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Toulouse et son payables à au siège social de Com' and Play. En cas de contestation, les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents quels que soient les conditions et le mode de paiement acceptés.